

DECEMBRE 1983

- I - Pierre LAMARRE a la possession annale régulière d'une propriété sise au MANS Son domaine est séparé de celui de Jacques LEDRU par un ruisseau servant à l'irrigation de ces deux fonds. Pierre LAMARRE a également la possession annale et régulière de ce ruisseau.

Depuis le 1^{er} novembre 1983, Jacques LEDRU construit sur ce ruisseau un barrage qui intercepte une grande partie des eaux afin de les détourner dans sa propriété. Il est indubitable que l'achèvement de l'ouvrage causera un grave préjudice à Pierre LAMARRE qui souhaite prévenir le dommage qui va lui être occasionné.

- Rédigez l'assignation devant la juridiction compétente en vue de s'opposer à la continuation des travaux. Cette assignation sera délivrée à l'épouse de Jacques LEDRU.

Pierre LAMARRE demande en outre une somme de CINQ MILLE FRANCS à titre de dommages et intérêts.

Dans une courte note, vous préciserez les particularités procédurales de cet acte.

- II - Jacques LEDRU ne s'est pas présenté ni fait représenter à l'audience. Le Tribunal a accueilli la demande en son intégralité.

- Rédigez la signification qui sera déposée en Mairie

Dans une courte note, qualifiez ce jugement en justifiant votre position.

BANQUE NATIONALE DE PARIS

B.P.F. 8 545,25

Payez contre ce chèque non endossable, sauf au profit d'une Banque, d'une Caisse d'Epargne ou d'un établissement assimilé, HUIT MILLE CINQ CENT QUARANTE-CINQ FRANCS ET VINGT-CINQ CENTIMES.

A l'ordre de SOCIETE MARSEILLAISE D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES - MARSEILLE

Paris, le 30 novembre 1983
signé Jacques DESSOIN

Payable : Agence CARNOT - 75000 PARIS
Chèque n° 7 779 697 série G2 W.M.K.

Au dos : payez à l'ordre de CREDIT INDUSTRIEL DE PICARDIE, Agence de ROUEN le 1^{er} décembre 1983 - SOCIETE MARSEILLAISE D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES - Par procuration, signé illisiblement.

Lorsque vous présentez ce chèque, vous encaissez 3 000,00 francs, aucune provision n'existant pour le complément.

Dressez le protêt de ce chèque, compte tenu du paiement des 3 000,00 francs, sans oublier d'indiquer TOUTES les formalités annexes et subséquentes.

--=O=--